

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE du SPANC (Assainissement collectif et non collectif)

Rapport disponible en Mairie.

CENTRE DE GESTION

- Signature d'une convention avec le Centre de gestion 24 confiant le gestion de la mission de Médiation Préalable Obligatoire au CDG24.
- Désignation d'un référent déontologue : la municipalité a décidé de mutualiser le référent déontologue avec le CDG 24.

DECISION MODIFICATIVE

Modification du budget, permettant de pouvoir régler des factures d'investissement, où les crédits étaient insuffisants ou non ouverts.

Le secrétaire de séance: Isabelle BLONDET